

LONVIA CAPITAL	Politique d'exclusion	Référence: VIII.8 Version: 2.0
--------------------------	------------------------------	-----------------------------------

Dernière mise à jour : mai 2024 par Pascale Bradbury

Table des matières

1	Références règlementaires	2
2	Introduction.....	2
3	Les exclusions pratiquées	2
3.1	Les armes controversées	2
3.2	Le charbon	3
3.3	Le tabac	4
3.4	Les violations du Pacte Mondial des Nations Unies.....	4
3.5	Le pétrole et le gaz	4
3.6	La liste d'exclusion Amundi	5

1 Références règlementaires

La politique d'exclusion s'appuie sur :

- la convention d'Ottawa des 3 et 4 décembre 1997 relative aux mines antipersonnel;
- le traité d'Oslo du 3 décembre 2008 relatif aux armes à sous-munition ;
- la convention sur les armes biologiques ou à toxines de 1972 ;
- la Loi n°98-564 du 8 juillet 1998 tendant à l'élimination des mines antipersonnel ;
- la Loi n°2010-819 du 20 juillet 2010 tendant à l'élimination des armes à sous-munitions ;
- les recommandations de l'AFG sur l'interdiction du financement des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel,
- les recommandations de l'AFG sur l'élaboration d'une stratégie charbon à destination des sociétés de gestion de portefeuille

2 Introduction

La politique d'exclusion de LONVIA CAPITAL s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une politique ISR au sein de la société de gestion. Elle constitue l'un des piliers de la démarche ESG de LONVIA CAPITAL et a vocation de :

- Répondre aux exigences règlementaires,
- Concilier les convictions de LONVIA CAPITAL et les enjeux de développement durable,
- Être en adéquation avec la démarche d'intégration de critères ESG au sein de la gestion action.

Cette politique d'exclusion s'applique à tous les fonds gérés par LONVIA CAPITAL et vise à exclure tout investissement dans les sociétés appartenant aux secteurs suivants, selon les conditions détaillées dans les prochaines sections :

- Les armes controversées,
- Le charbon,
- Le tabac,
- La violation du Pacte Mondial des Nations-Unies,
- Le pétrole et le gaz.

Cette politique d'exclusion est entrée en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2021, et s'applique à l'ensemble des fonds gérés par LONVIA CAPITAL. Sa dernière mise à jour date de Décembre 2023.

3 Les exclusions pratiquées

3.1 Les armes controversées

En conformité avec les recommandations de l'AFG sur l'interdiction du financement des Armes à Sous Munition (ASM) et des Mines Antipersonnel (MAP), LONVIA CAPITAL exclut tout investissement direct en actions ou en obligations dans les entreprises impliquées dans les armes controversées.

LONVIA CAPITAL estime qu'une société est impliquée dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées quand elle :

- Produit, commercialise ou stocke des armes controversées ou des composants spécifiquement conçus pour ces armes et représentant un élément constitutif essentiel pour leur fonctionnement.
- Fournit une assistance, des technologies ou des services essentiels et dédiés pour ces armes tels que la logistique ou le transport.

LONVIA CAPITAL s'interdit d'investir pour le compte des OPCVM dont elle assure la commercialisation et la gestion financière en titres représentatifs du capital ou en titres de crédit émis par des entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes controversées. Pour ce faire, LONVIA CAPITAL a recours à la base de donnée Trucost (indicateur: « I. 14. Exposure to controversial weapons - Company Involvement in Manufacture or Sale of Controversial Weapons (0/1)»). Avant d'investir, les gérants vérifient que l'entreprise ne figure pas dans les listes d'exclusion (seuil strict égal à 0). Cette liste est mise à jour chaque trimestre.

3.2 Le charbon

En 2015, l'accord de Paris sur le climat a été adopté par 195 pays lors de la COP21. L'objectif principal de ses engagements est de maintenir le réchauffement climatique en-deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le levier principal pour favoriser la diminution des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique, passe par une transformation progressive du mix énergétique, l'utilisation d'énergies fossiles laissant place à des énergies « décarbonées ».

Conscient de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, ainsi conjointement à l'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement, nous nous efforçons à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de notre politique d'investissement responsable. LONVIA CAPITAL s'efforce à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de la politique d'investissement responsable et a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l'activité dépend fortement de l'industrie houillère, celle-ci constituant une source d'énergie fortement carbonée.

LONVIA CAPITAL a mis en place l'approche suivante, conformément aux recommandations de l'AFG (« guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon à destination des sociétés de gestion de portefeuille ») :

Sont strictement exclues :

- Les entreprises qui poursuivent des plans d'expansion dans le domaine de l'énergie, de l'extraction ou de l'infrastructure du charbon telles que :
 - Les entreprises qui prévoient de développer de nouvelles capacités de production d'électricité à partir du charbon d'au moins 100 MW,
 - Les entreprises engagées dans des activités d'exploration du charbon, qui prévoient de développer des nouvelles mines de charbon ou d'étendre des mines de charbon existantes,
 - Les entreprises impliquées dans le développement ou l'expansion d'actifs de transport ou d'autres infrastructures liées au charbon, telle que les installations de transformation du charbon en gaz.
- Les entreprises dont la part du charbon dans les revenus ou dans la production d'électricité est supérieure ou égale à 10%.
- Les entreprises dont la production annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 10 millions de tonnes ou dont la capacité installée de production de charbon est supérieure ou égale à 5 GW.

Pour ce faire, LONVIA CAPITAL s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) qui est la base de données publique la plus complète sur l'industrie du charbon. Toutes les sociétés présentes dans cette liste sont strictement exclues. La stratégie charbon de LONVIA CAPITAL s'applique à la fois sur les nouveaux flux d'investissement réalisés et sur le stock d'investissement existant. La liste d'exclusion (Global Coal Exit

list) est mise à disposition des gérants. Avant d'investir, les gérants vérifient que l'entreprise ne figure pas dans cette liste d'exclusion. Cette liste est mise à jour chaque trimestre.

3.3 Le tabac

Le tabac est considéré par l'Organisation Mondiale de la Santé comme la plus grande menace de santé publique à l'échelle mondiale, faisant plus de 8 millions de morts chaque année. LONVIA CAPITAL considère donc qu'il ne s'agit pas d'une catégorie conforme à l'investissement responsable en raison du caractère nocif pour la santé et l'environnement. Cette exclusion s'applique à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise : les producteurs, les distributeurs et les fournisseurs. Pour ce faire, LONVIA CAPITAL s'appuie sur la liste d'exclusion tabac publique de Robeco qui fait référence sur la place de Paris. Toutes les sociétés présentes dans cette liste sont strictement exclues. Avant d'investir, les gérants des fonds vérifient que la société n'est pas présente dans cette liste d'exclusion. Cette liste est mise à jour chaque trimestre.

3.4 Les violations du Pacte Mondial des Nations Unies

LONVIA CAPITAL a intégré dans son approche d'Investissement Socialement Responsable les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Ils sont considérés comme un ensemble de normes minimales que toutes les entreprises, de tous secteurs confondus, doivent obligatoirement respecter. Ces 10 principes sont répartis en 4 piliers :

- Les Droits de l'Homme (exemple : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme)
- Le Travail (exemple : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants)
- L'Environnement (exemple : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement)
- La lutte contre la corruption (exemple : agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin)

Les sociétés coupables d'une ou plusieurs violations de ces principes sont strictement exclues. LONVIA CAPITAL s'appuie sur la base de donnée Trucost (indicateur : « I. 10. Share of investments in investee companies that have been involved in violations of the UNGC principles or OECD Guidelines for Multinational Enterprises (0/1) »). Avant d'investir, les gérants des fonds vérifient que la société ne fait partie de cette liste d'exclusion (seuil strict égal à 0). Cette liste est mise à jour chaque trimestre.

3.5 Le pétrole et le gaz

LONVIA CAPITAL s'efforce à prendre en compte les enjeux climatiques comme partie intégrante de la politique d'investissement responsable et a décidé de limiter ses investissements dans les entreprises dont l'activité dépend fortement de l'industrie du pétrole et du gaz. En effet, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'extraction et la consommation d'énergies fossiles représentent 75% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et il est nécessaire de stopper tous les nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles afin de limiter le réchauffement climatique.

Pour ce faire, LONVIA CAPITAL s'appuie sur la liste d'exclusion de Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) qui est la base de données publique la plus complète sur l'industrie du pétrole et du gaz. GOGEL répertorie toutes les sociétés pétrolières et gazières opérant dans le sous-secteur en amont (upstream)et/ou intermédiaire de l'industrie. La quasi-totalité des entreprises du segment upstream listées dans la liste GOGEL sont impliquées dans le développement de projets de production des réserves existantes ou

d'exploration de nouvelles réserves. Avant d'investir, les gérants des fonds vérifient que la société n'est pas présente dans cette liste d'exclusion. Cette liste est mise à jour chaque trimestre.

3.6 La liste d'exclusion Amundi

LONVIA CAPITAL a choisi d'utiliser pour les activités de transmission et d'exécution de ses ordres Amundi Intermédiation. Amundi Intermédiation dispose de sa propre politique d'exclusion que LONVIA CAPITAL est tenu de respecter. Les exclusions recourent pour l'essentiel la politique d'exclusion de LONVIA CAPITAL et concernent les armements, le charbon thermique, les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les hydrocarbures non conventionnels, le tabac et les pays faisant l'objet de sanctions de l'Union Européenne (UE). La liste d'exclusion complète est disponible sur le site internet d'Amundi (www.amundi.am).